Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 10 décembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mercredi 04 décembre 2024**, s'est réuni en présentiel le **mardi 10 décembre 2024** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	Bertrand COLLET, Antoine DE BELLAIGUE, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, Fréderic RENAUD,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Alain DECLOMESNIL, Annie ROSSI,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Nicole DESMOTTES a donné pouvoir à Annie ROSSI
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

Absents/Excusés :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Yohann PESQUEREL, David POTTIER, Marine VOISIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Jean ELISABETH (démission), Jacques FAUTRARD, Corentin GOETHALS, Mickaël GUETTIER, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Guillaume DUJARDIN,
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE.

Nombre de conseillers	**Vote**	Nature de l'acte : 1.1.5
- en exercice : 32 - quorum : 17 - présents : 19 - votants : 20	à l'unanimité - pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0	**Télétransmission au contrôle de légalité le : 13/01/2025** **Publication le : 13/01/2025**
Date de convocation : 04/12/2024		
Secrétaire de séance : Bertrand COLLET		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 17 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance. Monsieur Bertrand COLLET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité.

Délibération n°2024-046 : Attribution des marchés de travaux pour la construction d'une unité de transfert sur le Sud du territoire du SEROC (Vire-Normandie)

Cf annexe n°6 : Plan du projet

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle que le SEROC a construit deux unités de transfert sur son territoire afin de massifier le transport de ses déchets ménagers : la première au Centre, à Maisoncelles Pelvey mise en service en décembre 2016 et la seconde, au Nord, à Bayeux mise en service en juillet 2018.

Dans la continuité de ces ouvrages, il est prévu de construire une troisième unité de transfert sur le territoire de Vire, celle située sur le site de Canvie étant trop vétuste et sous dimensionnée.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/01/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20241210-CSD2024_046

De son côté, l'Intercom de la Vire au Noireau, a un projet de construction d'une nouvelle déchèterie sur un terrain situé dans le parc d'activité « La Papillonnière » à Vire.

Le Comité Syndical du SEROC délibérera le 28 novembre 2024 pour acquérir les terrains appartenant à l'Intercom de la Vire au Noireau.
Le 08 juin 2023, par délibération n°2023-002 le Bureau Syndical du SEROC a signé le marché de maitrise d'œuvre avec le groupement SUEZ SAFEGE CONSULTING pour suivre la conception des projets.
Une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée a été lancé par le service marché public du SEROC le 21 octobre 2024.
Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marches Publics (BOAMP) et le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).
Le 22 novembre 2024, date limite de remise des offres, 21 candidats ont répondu dans les délais :

N° du lot	N° du marché	Désignation du lot	Entreprises candidates
1	2024-012	Terrassements - voirie - assainissement -Génie civil – Réseaux AEP- Signalétique.	• COLAS • TP BOUTTE • EIFFAGE • SAS PIGEON TP NORMANDIE • MASTELLOTTO SAS • GUINTOLI • MARQUILLIE MARTINE
2	2024-013	Eclairage extérieur –- courants faibles et courants forts de l'ensemble des équipements extérieurs	• SARL JANNELEC • LAFOSSE • MASSELIN TERTIAIRE • EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES • TEIM
3	2024-014	Pose et équipements de transfert de déchets	• PROVAL • LEGRAS INDUSTRIES
4	2024-015	Bâtiment – Clos et couvert	• ABSCIS BERTIN CONSTRUCTION • VAUBANGC • CORBIN/DROULLON
5	2024-016	Bâtiment – Second œuvre	• MASSELIN TERTIAIRE • EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES • ABSCIS BERTIN CONSTRUCTION
6	2024-017	Pont bascule (hors génie civil)	• ADEMI PESAGE • PRECIA MOLEN

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Le prix des prestations sur 40 points
- La valeur technique sur 60 points

Les rapports d'analyse ont été présentés à la commission « achats » qui s'est tenu en amont du Comité Syndical.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Décision du Comité Syndical

Vu *l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

Vu *l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical,*

Vu *l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

Vu *l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du*

REÇU EN PREFECTURE
le 13/01/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20241210-CSD2024_046

***Vu** l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,*

***Vu** la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,*

***Vu** la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,*

***Vu** la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,*

***Vu** la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,*

***Considérant** l'avis de la commission achats du 05 décembre 2024*

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) **D'AUTORISER** la Présidente à signer et notifier les marchés suivants avec les entreprises choisies.

N° du lot	N° du marché	Désignation du lot	Entreprises candidates	Montant € HT
1	2024-012	Terrassements - voirie - assainissement - Génie civil – Réseaux AEP- Signalétique.	EIFFAGE	1 029 000.00€
2	2024-013	Eclairage extérieur –- courants faibles et courants forts de l'ensemble des équipements extérieurs	TEIM	88 826.98€
3	2024-014	Pose et équipements de transfert de déchets	LEGRAS INDUSTRIES	360 873.00€
4	2024-015	Bâtiment – Clos et couvert	ABSCIS BERTIN CONSTRUCTION	1 258 957.75€
5	2024-016	Bâtiment – Second œuvre	ABSCIS BERTIN CONSTRUCTION	150 385.27€
6	2024-017	Pont bascule (hors génie civil)	PRECIA MOLEN	95 328.85€

2) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON

Le secrétaire de séance
Bertrand COLLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc 14050 CAEN CEDEX 4, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/01/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20241210-CSD2024_046